

<https://www.snetap-fsu.fr/Covid-19-variants-exigeons-le-respect-des-mesures-sanitaires.html>



Covid 19 - variants : exigeons le respect des mesures sanitaires !

- Les Dossiers - Covid-19 Le Snetap-FSU à vos côtés -

Date de mise en ligne : dimanche 14 février 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Même si la courbe des contaminations semble s'infléchir un peu, la situation sanitaire reste très préoccupante. Afin de ne pas reconfiner le pays et de ne pas fermer les établissements d'enseignement, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures, dont celles du renforcement du télétravail et de l'interdiction des réunions dans la fonction publique (sauf motif impérieux).

Mais, faute de consignes claires et directes de l'administration - [la FAQ DGER](#) vient seulement d'être mise à jour et oblige les agent.e.s à se l'approprier régulièrement alors que de telles consignes devraient leur être directement envoyées- la cacophonie persiste et l'incompréhension grandit dans les établissements.

A toute fin utile et dans l'hypothèse où il y aurait une volonté de bloquer toute demande légitime de télétravail et/ou de maintenir ces réunions dans votre établissement, [retrouvez ici la circulaire du 1er ministre du 5 février 2021](#) - relative au télétravail et à la tenue des réunions dans la fonction publique -, que vous pourrez opposer à tout éventuel refus. **Le message est clair : il faut généraliser le télétravail et tenir les réunions en distanciel (les réunions dites "indispensables" doivent alors être organisées avec 6 personnes maximum).**

D'autre part, concernant les JPO, nous rappelons qu'elles doivent, toujours eu égard au contexte épidémique très tendu (seuil de saturation des hôpitaux pour cause de variant dépassé en Moselle, dans le Nord, en passe d'être atteint en Ile de France...), se tenir de façon virtuelle en priorité, sachant que seuls des rendez-vous ponctuels peuvent être envisagés en présentiel (voir FAQ ci-jointe).

Enfin concernant la distanciation passée de 1 à 2 m, nous rappelons que les mesures sanitaires doivent s'appliquer partout sur le territoire. Le protocole renforcé doit obligatoirement réduire les flux, jauges de jeunes accueillis en même temps sur site.

Dès que possible, signalez toute obstruction à la mise en place de ces mesures au secrétaire régional Snetap-[FSU](#) - ainsi qu'au secrétaire du chcstrea de votre région-, afin qu'ils puissent faire remonter ces infractions à la règle !

Si malgré cela, il y avait persistance du blocage ou une fin de non recevoir du [DRAAF](#) de votre région, alors saisissez conjointement les représentants Snetap du CHSCTM et le Secrétariat général du Snetap-FSU pour qu'ils interviennent au niveau supérieur.

Nous ne lâcherons rien !